

Mairie de Tresses

BP 67 - 33370 Tresses

Tél : 05 57 34 13 27

Fax : 05 57 34 54 26

E-mail : mairie@tresses.org

www.tresses.org



Tresses, le 16 SEP. 2020

Accueil

du lundi, mercredi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Mardi de 14h à 17h30

Samedi de 8h30 à 12h

Madame la Présidente
Monsieur le Président
FCPE de Tresses

N/réf : 2020-09-9840

Affaire suivie par Annie Mureau-Lebret,
adjointe au parcours scolaire

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Lors de la rencontre qui s'est tenue en Mairie le 10 septembre dernier, trois représentants de la FCPE nous ont fait part de leur ressenti face à la réorganisation des effectifs des agents municipaux au sein de l'école maternelle.

Nous avons rappelé que le consensus fixé par l'Education nationale est d'un poste d'ATSEM par classe d'élèves de petite section et d'un poste pour deux classes de moyens et de grands. Avec 7 ATSEM pour 8 classes, nous sommes donc à Tresses nettement au-delà de ce qui est préconisé.

Lors de notre rencontre avec la Directrice de l'école, souveraine dans l'organisation du temps scolaire, nous lui avons suggéré la répartition suivante :

- Une ATSEM à temps plein pour chaque classe accueillant des petites sections (soit 3 ATSEM : 2 classes PS et une classe PS/MS),
- 4 ATSEM, se répartissant dans les 5 classes restantes ce qui correspond à une présence à 80% du temps scolaire dans chaque classe et à un peu plus d'une heure sans ATSEM pour une journée de classe.

En accord avec M. l'Inspecteur d'Education Nationale nous proposons à la Directrice de l'école et aux ATSEM de travailler sur une *charte des collaborations ATSEM/enseignants* afin de repenser, d'optimiser et de clarifier collectivement l'organisation de l'école maternelle. Cette démarche bénéficie de l'appui d'un Conseiller Pédagogique de Circonscription.

Les ATSEM assurent des missions d'assistance au personnel enseignant et d'entretien des locaux. Nous avons réorganisé leurs tâches sur le temps scolaire et avons augmenté leur temps de présence auprès des enseignants :

- Afin d'assurer le nettoyage et la désinfection de l'école en cette période d'épidémie, nous avons à l'occasion de cette rentrée scolaire, augmenté les effectifs affectés à l'hygiène et au ménage des locaux. C'est ainsi qu'en comparaison de l'an dernier, les ATSEM n'assurent désormais plus, sur le temps scolaire, certaines tâches comme le nettoyage des toilettes, du hall ou de la salle de motricité.

- L'an dernier, une partie de l'équipe des ATSEM était affectée à l'accueil des enfants au départ ou à l'arrivée des bus scolaires. Là encore, la réorganisation permet à l'ensemble des ATSEM d'être présentes auprès des enseignants lors des accueils du matin et du soir car d'autres agents assurent désormais ces tâches.

Durant la pause méridienne, 10 agents municipaux s'occupent des enfants (restauration, récréation et mise à la sieste).

L'Education nationale propose à ses directeurs de solliciter le renfort de personnes en service civique. Bien évidemment ces personnes ne se substituent pas aux ATSEM, mais viennent en appui de l'équipe éducative sur le volet accompagnement à la citoyenneté. En plus des démarches proposées par l'Education nationale, la mairie a sollicité l'agrément afin de pouvoir également recruter des personnes en service civique.

Lors de nos échanges, divers arguments ont été avancés par les parents présents :

- Cette réorganisation contribuerait à ajouter un handicap supplémentaire à des enfants déjà éprouvés cette année. Vous avez même parlé de « génération sacrifiée » pour les élèves de grande section, d'enfants qui arriveront « en CP sans connaître leur alphabet ». Cela n'est-il pas excessif ? Nous vous rappelons que nous parlons d'un peu plus d'une heure par journée de classe durant laquelle les moyens et les grands sont seuls avec leur enseignant. L'instruction scolaire est de l'entière responsabilité des maîtres et maîtresses qui sont reconnus à Tresses pour la qualité de leur enseignement.
La dernière année de maternelle est par ailleurs à cheval sur deux cycles scolaires. Elle est le premier échelon vers l'école élémentaire et prépare activement, en termes d'apprentissage mais aussi d'autonomie, les enfants à rentrer en CP.
- Cette réorganisation favoriserait la circulation du virus par les échanges des ATSEM entre les classes. Cela méconnaît la rigueur professionnelle des agents territoriaux. Les ATSEM appliquent strictement et professionnellement les protocoles des autorités sanitaires et les gestes barrières. Nous leur faisons confiance et connaissons leur engagement de chaque jour. Elles se lavent les mains très régulièrement et notamment à chaque entrée ou sortie de classe et portent chacune leur masque en présence des enfants et des adultes présents dans l'école.
- La configuration des lieux ne permettrait pas de mutualiser le temps des ATSEM et notamment ne leur permettrait pas d'intervenir rapidement lorsqu'un enfant a besoin d'aller aux toilettes. Les classes sont en effet en enfilade dans cette école mais aussi mitoyennes les unes des autres. Les classes de PS sont plus isolées mais disposent, conformément aux préconisations de l'Education Nationale, d'une ATSEM à plein temps. Il paraît donc envisageable, durant l'heure où l'enseignant de grands ou de moyens, est seul avec sa classe, qu'il appelle ponctuellement l'ATSEM présente dans la salle voisine de quelques mètres pour accompagner, si besoin, l'enfant aux toilettes. La classe 1 des GS est par ailleurs plus isolée mais dispose de toilettes particulières et à cet âge, les enfants ont gagné en autonomie.
- Vous nous avez rappelé l'importance de l'ATSEM qui assure le lien entre l'école et la maison affirmant même qu'elle supplée « la maman au sein de l'école ». Nous sommes convaincus que la sécurité affective participe en effet à l'apprentissage des enfants et nous connaissons les qualités professionnelles des ATSEM qui savent rassurer et entourer tous les enfants de l'école, sans jamais chercher à remplacer la maman ou le papa.
- Vous interprétez cette organisation comme un recul sur nos engagements de placer l'éducation au cœur de nos priorités. Là encore, cette affirmation nous paraît factuellement inexacte et injuste. Nous portons en effet un projet d'investissement de plus de 3 millions d'euros sur l'école maternelle. Nous soutenons les équipes éducatives dans leurs projets.

Nous avons accru notre exigence de qualité dans le nouveau marché de la restauration scolaire. Nous accompagnons les enfants dans l'éducation artistique et culturelle par la découverte de spectacles tout au long de l'année ; il s'agit là d'un axe fort du projet culturel de la salle Le Reflet. Les médiathécaires proposent régulièrement des interventions dans les classes et la bibliothèque est toujours ouverte aux classes. Onze agents municipaux sont présents chaque jour à l'école et les effectifs des ATSEM représentent plus du quart de l'effectif total des agents communaux. Nous finançons les demandes des enseignants en fournitures scolaires et pédagogiques ainsi que les sorties scolaires....

Ce sont là quelques exemples de notre soutien à l'éducation des jeunes enfants qui représente une priorité tant politique que budgétaire de notre Commune.

- Vous affirmez que les finances de la Commune de Tresses peuvent assumer le recrutement d'un poste d'ATSEM supplémentaire.

Nous recevons de nombreuses demandes de Tressois qui souhaitent orienter les choix budgétaires de la Commune vers plus d'entretien des espaces verts, plus d'animations, plus de plateaux ralentisseurs ou bien moins de ralentisseurs, plus de caméras de vidéoprotection, plus de propreté, le ramassage des dépôts sauvages dans les espaces privés, plus de trottoirs... Dans un esprit constructif et dépassionné, nous étudions toutes ces demandes au regard de leur opportunité, de l'intérêt général et de l'équilibre budgétaire de la Commune. Cela nous impose de faire des choix en responsabilité.

Je vous rappelle par ailleurs que la Commune porte actuellement d'importantes charges liées à la crise sanitaire. Elles se chiffrent à 100 000 euros environ depuis mars dernier et certaines sont incompressibles. D'autres sont en revanche le fruit de choix budgétaires comme le nettoyage et la désinfection quotidienne des locaux mis à disposition des associations (condition à la reprise de leurs activités), ou bien, la création en mai et juin dernier, d'un service parascolaire permettant aux parents sans solution de garde de reprendre leur travail après un confinement éprouvant économiquement. Lors d'une précédente rencontre, vous aviez accueilli avec satisfaction notre volonté d'offrir aux parents la gratuité de ce service, malgré son impact sur les finances de la Commune.

- Vous nous indiquez qu'il suffirait d'augmenter les impôts. Nous ne retenons pas votre proposition. Cela est contraire au mandat que nous ont confié les Tressois et apparaîtrait, en cette période de crise sanitaire et économique, à contre-courant des problématiques actuelles.

Soyez enfin assurés que nous poursuivons le même objectif : l'épanouissement et la réussite éducative des enfants au sein de des écoles de Tresses.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les parents d'élèves, l'expression de mes meilleures salutations.


Christian SOUBIE
Maire de TRESSES

